

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 15 DECEMBRE 2022  
Liste des délibérations**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22, Rue de l'hôtel de ville - La Tour du Pin sur la convocation de Monsieur Daniel VITTE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour la Présidente empêchée, et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 08 décembre 2022

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN (avant son départ à 19h08), Valérie ARGOUD, Bernard BADIN, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h57), Besma CARON, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD (sortie à 18h43 et retour à 18h57), Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Jean-Marc DAMAIS, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN (avant son départ à 19h50), Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Véronique SEYCHELLES, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET (avant son arrivée à 18h57), Jacques GARNIER, Jean-Pierre LOVET, Corinne MAGNIN (à son départ à 19h50), Gérard MATHAN, Fabien RAJON.

Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à José RODRIGUES (à son départ à 19h08), Joëlle BATTIER donne pouvoir à Frédéric LELONG, Luc BLANCHET donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Christophe BROCHARD donne pouvoir à Véronique SEYCHELLES, Alain COURBOU donne pouvoir à Philippe GUERIN, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Roger MARCEL donne pouvoir à Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET donne pouvoir à Daniel VITTE, Géraldine STIVAL donne pouvoir à Patrick BLANDIN.

## A l'ordre du jour :

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

### PROCES-VERBAL

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, les procès-verbaux du Conseil communautaire des 03 novembre 2022 et 06 décembre 2022.

### PRECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité la suppression des projets de délibérations :

2.3 Partage de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes pour l'année 2022

2.4 Partage de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes pour l'année 2023

***Sortie d'Edith CHAMBAZ-RAMBAUD à 18h43, le quorum est modifié.***

## DELIBERATIONS

### 1. DIRECTION GENERALE

#### Développement durable opérationnel

1.1 (2022-235) Approbation du projet d'étude de réduction/atténuation des polluants atmosphériques par la végétation (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Bernard BADIN, Vice-président en charge du développement durable opérationnel*

Il s'agit d'approuver le projet d'étude de réduction/atténuation des polluants atmosphériques par la végétation tel que présenté, et son plan de financement.

***Retour d'Edith CHAMBAZ-RAMBAUD à 18h57, Arrivée de Jean-Marc BOUVET à 18h57, le quorum est modifié.***

1.2 (2022-236) Adhésion à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Bernard BADIN, Vice-président en charge du développement durable opérationnel*

Il s'agit d'adhérer à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

#### Mobilité

1.3 (2022-237) Convention d'occupation temporaire pour le parking de la Gare de La Tour du Pin (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge de la mobilité*

Il s'agit d'approuver la convention d'occupation temporaire pour le parking de la Gare de La Tour du Pin, pour une durée de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

1.4 (2022-238) Convention d'occupation temporaire pour le quai couvert au sein de la Gare de La Tour du Pin (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge de la mobilité*

Il s'agit d'approuver la convention d'occupation temporaire pour le quai couvert au sein de la Gare de La Tour du Pin, pour une durée de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**Départ d'Elham AOUN à 19h08, le quorum est modifié. Elle donne pouvoir à José RODRIGUES.**

## Gestion des déchets, environnement, GEMAPI

1.5 (2022-239) Avenant à la convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS38) (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de la gestion des déchets, de l'environnement et de la GEMAPI*

Il s'agit d'approuver l'avenant de la convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique en Isère avec la section apicole du Groupement de Défense Sanitaire du Département de l'Isère (GDS 38).

## 2. RESSOURCES

### Administration générale

2.1 (2022-240) Modification n°8 de la composition des Commissions communautaires

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit d'arrêter la liste des délégués au sein des Commissions communautaires.

### Finances

2.2 (2022-241) Convention de financement 2021-2027 avec la Communauté de communes Val Guiers pour le programme Petite Ville de Demain – Pont de Beauvoisin et financement du poste de chef de projet (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver le plan de financement prévisionnel du poste de chef de projet Petite Ville de Demain pour les communes de Pont de Beauvoisin Isère et Savoie et d'autoriser la signature de la convention de financement du projet Petite Ville de Demain - Pont de Beauvoisin.

2.3 Partage de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes pour l'année 2022

**Projet de délibération supprimé**

2.4 Partage de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes pour l'année 2023

**Projet de délibération supprimé**

2.5 (2022-242) Décision modificative n°02/2022 : Budget Général, budget annexe des Actions Economiques, Budget annexe du service de l'Eau, Budget annexe du service de l'Assainissement  
**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations*

Il s'agit d'accepter la Décision Modificative n°02/2022 du Budget Général, Budget annexe des Actions Economiques, Budget annexe du service de l'Eau et du Budget annexe du service de l'Assainissement.

2.6 (2022-243) Modification du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations*

Il s'agit d'accepter la modification du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en lui faisant perdre son autonomie financière au profit d'un compte de liaison avec le Budget principal.

### Ressources Humaines

2.7 (2022-244) Subvention 2022 à l'Amicale du Personnel des Vals du Dauphiné

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 500,00 € (base de 250 agents) pour l'Amicale du Personnel des Vals du Dauphiné au titre de l'année 2022.

## 3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### Développement économique (industrie, commerce, artisanat, ZA)

3.1 (2022-245) Convention cadre de partenariat pour le développement économique des territoires du Nord-Isère avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère (CCI) pour la période 2022-2026 (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver la convention cadre de partenariat pour le développement économique des territoires du Nord-Isère avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère pour la période 2022-2026, à laquelle s'ajoutera des fiches actions permettant de détailler les missions de chacun.

3.2 (2022-246) Convention cadre de partenariat pour le développement économique de l'artisanat du territoire avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour la période 2023-2026 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver la convention cadre de partenariat pour le développement économique de l'artisanat du territoire de la Communauté de communes avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes Isère, pour la période 2023-2026.

3.3 (2022-247) Ouvertures dominicales 2023 (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 2 oppositions, 3 abstentions)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales sur la base du calendrier transmis par les communes de La Tour du Pin et St Jean de Soudain, pour l'année 2023.

3.4 (2022-248) Aide à l'immobilier d'entreprise pour l'entreprise TRILLAT CHARPENTE (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver l'aide à l'immobilier d'entreprise à l'entreprise TRILLAT CHARPENTE, d'un montant de 31 587 €, représentant 10 % du montant des dépenses d'investissement directement liées à l'immobilier, conformément au règlement d'intervention de la Communauté de communes approuvé, sous réserve de la complétude du dossier administratif.

3.5 (2022-249) Aide à l'immobilier d'entreprise pour la Société FERRARI SAS (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 6 oppositions, 1 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le montant maximum de l'aide à l'immobilier d'entreprise à la Société FERRARI SAS, à savoir 50 000 €, conformément au règlement d'intervention de la Communauté de communes approuvé, sous réserve de la complétude du dossier administratif.

3.6 (2022-250) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le montant maximum de subvention allouée dans la cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

***Départ de Corinne MAGNIN à 19h50, le quorum est modifié.***

## **Tourisme, PDIPR**

3.7 (2022-251) Approbation de la candidature au programme LEADER (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, PDIPR, des équipements culturels, sportifs et de l'éducation artistique*

Il s'agit de valider le fait que la candidature LEADER soit portée par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors, décider d'engager la collectivité dans le processus de constitution d'un GAL nommé « Terres de Dauphiné », valider la Stratégie Locale de Développement et la gouvernance du GAL « Terres de Dauphiné » présentées dans le dossier de candidature, s'engager à participer à la Stratégie Locale de Développement et au programme d'action du programme LEADER 2023-2027 élaborés dans le cadre de cette candidature, valider le principe d'une convention de partenariat entre les 10 EPCI et le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors en vue de porter la programmation à la suite de la sélection de la candidature par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité de Gestion des Fonds Européens (FEADER) en date du 31 mars 2022.

## Urbanisme

3.8 (2022-252) Convention portant mutualisation des logiciels informatiques d'instruction des autorisations d'urbanisme et de consultation des informations géographiques (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'approuver le contenu de la convention portant mutualisation des logiciels informatiques d'instruction des autorisations d'urbanisme et de consultation des informations géographiques entre la commune de La Tour du Pin et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

## Habitat

3.9 (2022-253) PLH 2021-2027 : Dispositif d'aide à l'amélioration des logements locatifs communaux (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat*

Il s'agit d'adopter le dispositif d'aide à l'amélioration des logements locatifs communaux selon les conditions, modalités d'octroi et de versement indiquées dans la délibération.

3.10 (2022-254) Etablissement d'une servitude sur la parcelle AD 633 au profit de la SCCV 38001 LA TOUR DU PIN VINCENDON (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat*

Il s'agit d'approuver la servitude de passage de gaine de fluides et canalisations eaux sur la parcelle AD 633, propriété de la Communauté de communes, au profit des parcelles AD 498 et AD 505 propriétés de la SCCV 38001 LA TOUR DU PIN VINCENDON.

## 4. VIE LOCALE

### Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

4.1 (2022-255) Détermination de la subvention 2022 pour les accueils de loisirs associatifs

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention*

Il s'agit de fixer pour les cinq associations, le montant de la prestation de service communautaire pour l'année 2022 basée sur le compte de résultat 2021.

## QUESTIONS DIVERSES

**Fin de séance à 20h20.**